

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT-GEORGES

Département du CANTAL

SÉANCE du 14 avril 2023

N° 20 / 2023

Conseillers en exercice : 15 L'an deux mil vingt-trois, le quatorze avril, à vingt heures trente, le Conseil  
Présents : 12 municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance  
Pouvoir(s) : 3 ordinaire au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Saint-Georges, sous la  
Absent(s) excusé(s) : 3 présidence de Monsieur Jean-Jacques MONLOUBOU.  
Votants : 15  
Présents : M. Jean-Jacques MONLOUBOU, Maire. Mme Béatrice ANTONY, M. Paul  
CHALVET, Mme Martine BERTRAND, M. Jean-Paul BERTHET, adjoints. M. Alain  
ANDRIEUX, Mme Bernadette ANTONY, Mme Isabelle AVENEIN-DECHAMBRE,  
Mme Christine BACHELLERIE-NINYEM FOKO, M. Guillaume CASTEL, M. Daniel  
MALLET et M. Romain MALLET, conseillers municipaux.  
Absents excusés : Mme Bernadette ALBARET, Mme Angélique GERBERT et M. Matthieu  
VILLENEUVE, conseillers municipaux.  
Pouvoir : Bernadette ALBARET donne pouvoir à Béatrice ANTONY.  
Angélique GERBERT donne pouvoir à Jean-Paul BERTHET.  
Matthieu VILLENEUVE donne pouvoir à Guillaume CASTEL.  
Secrétaire de séance : Alain ANDRIEUX.

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié le 28.04.2023  
et que la convocation avait été faite le 7 avril 2023

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 28.04.2023

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois  
à compter de sa date de réception en Préfecture, auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

**OBJET : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2023 – BUDGET DU LOTISSEMENT  
DES FONTILLES**

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le budget primitif 2023 du  
Lotissement des Fontilles de la Commune qui s'équilibre comme suit en recettes et dépenses :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

Recettes : ..... 21.531,00 €

Dépenses : ..... 21.531,00 €

**SECTION D'INVESTISSEMENT :**

Recettes : ..... 12.442,00 €

Dépenses : ..... 12.442,00 €

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur ce budget primitif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** et **VOTE** au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et au niveau du

chapitre et des opérations pour la section d'investissement, le budget primitif 2023 du lotissement des Fontilles arrêté comme suit :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

*Recettes : ..... 21.531,00 €*  
*Dépenses : ..... 21.531,00 €*

**SECTION D'INVESTISSEMENT :**

*Recettes : ..... 12.442,00 €*  
*Dépenses : ..... 12.442,00 €*

Pour : 15 voix

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre,  
Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,  
Jean-Jacques MONLOUBOU



The image shows a circular official seal of the Mayor of Saint-Georges. The seal features a central emblem with a figure and a star, surrounded by the text 'MAIRIE DE SAINT-GEORGES' and '15 (Cantal)'. A large, stylized handwritten signature in blue ink is written over the seal.

ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 12

Nombre de suffrages exprimés : 15

VOTES Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de la convocation : 7 Avril 2023

Présenté par le Maire,

A Saint-Georges, le 14 Avril 2023

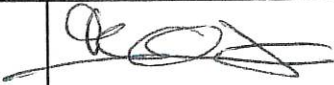
Le Maire,

Délibéré par l'assemblée délibérante réunie en session ordinaire

A Saint-Georges, le 14 Avril 2023

Les membres :

ALBARET Bernadette	
ANDRIEUX Alain	
ANTONY Bernadette	
ANTONY-FALVET Béatrice	
AVENEIN DECHAMBRE Isabelle	
BERTHET Jean-Paul	
BERTRAND-PATIENT Martine	
CASTEL Guillaume	
CHALVET Paul	
GERBERT Angélique	
MALLET Daniel	
MALLET Romain	
MONLOUBOU Jean-Jacques	

NINYEM FOKO-BACHELLERIE Christine	
VILLENEUVE Matthieu	

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture le **28 AVR. 2023**  
et de la publication le ....**28 AVR. 2023**.....

A Saint-Georges, le ..**28 AVR. 2023**.....

